



Extrait du OIEau

<http://ma-riviere.mobi/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/unece-la-convention-des-nations-435>  
7

# **UNECE : La Convention des Nations Unies de 1992 Gestion des données sur les ressources en eaux transfrontalières (riob)**

Date de mise en ligne : jeudi 1er janvier 2009

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

---

OIEau

---

Avec plus de 50 % de leurs territoires constitué de bassins transfrontaliers, les pays d'Europe Orientale, du Caucase et d'Asie Centrale dépendent fortement de ressources en eau partagées : il est donc primordial dans ces bassins de développer des politiques efficaces permettant de gérer ces ressources, en respectant les équilibres naturels, notamment dans la perspective du changement climatique.

La mise en application de ces politiques suppose avant tout de disposer d'une évaluation complète et détaillée des ressources en eau, qui soit fondée sur des informations homogènes et cohérentes.

Or, en dehors de quelques cas spécifiques, l'accès à l'information nécessaire à la gestion des ressources reste souvent problématique dans la région, comme dans de nombreuses parties du Monde.

Dans ce contexte, le Secrétariat de la "Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux", qui réalise des évaluations des ressources en eau dans cette région, l'IWAC (centre International d'évaluation de l'Eau qui joue le rôle de centre de compétence pour le Secrétariat) et l'OIEau, ont préparé une fiche d'identification de projet, qui a été validée le 3 juillet 2009 par le Comité de pilotage du FFEM (Fond Français pour l'Environnement Mondial).

Les actions proposées dans ce projet visent à renforcer les capacités d'identification des données existantes et à développer la production et le partage des informations homogènes et cohérentes, qui s'avèrent nécessaires pour la gestion des ressources en eau, tant au niveau national et local, que pour les évaluations régionales.

Ce projet pourrait être mis en œuvre dès 2010 sur 2 bassins transfrontaliers pilotes. Il comporterait :

- Une composante visant à renforcer les capacités d'administration et de partage des données par les Autorités Nationales et Locales impliquées sur chacun des 2 bassins, en utilisant des méthodologies répliquables sur d'autres bassins transfrontaliers de la région.
- Des actions de niveau régional visant à valoriser les résultats obtenus sur les 2 bassins et à diffuser les méthodologies élaborées auprès des autres bassins transfrontaliers et pays de la région.

Pour chaque bassin pilote, le projet propose :

- une caractérisation des sources de données existantes avec la production conjointe de catalogues ;
- la production de "schémas directeurs des données sur l'eau" par bassin ;
- des recommandations de règles de partage des données entre Autorités compétentes ;
- la spécification des besoins de renforcement des producteurs et gestionnaires de données ;
- le développement de capacités de production d'informations de synthèse (cartes, indicateurs) sur les thèmes reconnus prioritaires